



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2579

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association LOU Rugby pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la Plaine des jeux de Gerland situés 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2579 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LOU RUGBY POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT A LA PLAINE DES JEUX DE GERLAND SITUES 405 AVENUE JEAN JAURES A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la plaine des jeux de Gerland, située 405, avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup>, de section cadastrale CL4, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 07032, relevant de son domaine public.

L'Association LOU Rugby occupait jusqu'à présent des locaux au sein du stade Vuillermet mis à disposition par convention du 12 février 2016. Le stade Vuillermet ne disposant que d'un terrain en gazon synthétique, les équipes du LOU Rugby s'entraînent également sur plusieurs sites distants.

Dans le cadre du projet de développement du club, l'Association projette le regroupement des activités sportives et administratives de son centre de formation sur la plaine des jeux de Gerland. Pour cela, il est proposé de lui mettre à disposition permanente la salle Roger Gourhand comme salle de réunion, ainsi que ses locaux annexes constitués de six bureaux et de locaux de rangements. Ces locaux permettront d'accueillir les réunions, les activités administratives et de formation du club.

La convention de mise à disposition de locaux du stade Vuillermet sera résiliée à l'issue des opérations d'installation de l'association LOU Rugby sur la Plaine des jeux de Gerland.

Aussi, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention avec l'Association LOU Rugby définissant les conditions d'occupation du site.

Les locaux mis à disposition comprennent :

- rez-de-chaussée - salle de réunion : 192 m<sup>2</sup> ;
- rez-de-chaussée - locaux divers (rangements, bureaux et sanitaires) : 113 m<sup>2</sup> ;
- 1<sup>er</sup> étage – bureaux et divers : 98 m<sup>2</sup> ;

Soit une surface totale de : 403 m<sup>2</sup>.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité, gaz) selon les dispositions spécifiques ci-après :

- les fluides sont communs à plusieurs entités ;
- la part à la charge de l'association sera calculée au prorata des surfaces du bâtiment A (surface totale de 1 488 m<sup>2</sup>), soit 27,1 % de la surface totale ;
- les prix sont révisibles selon l'évolution des tarifs et des consommations.

Le preneur aura également à sa charge les dépenses de téléphone et de tout réseau câblé dont il souscrira les abonnements à son nom.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 36 250 €/an en 2016.

Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour une durée de trois ans, sera prorogable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association LOU Rugby pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la Plaine des jeux de Gerland, situés 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup>, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY